

University of Waterloo
Département d'études françaises

FR 276

Introduction à la littérature québécoise et des minorités francophones du Canada

Automne 2019

Horaire et salle à déterminer

Coordonnées

Professeure: Nicole Nolette

Bureau: ML 332

Téléphone: 519-888-4567, poste 36850

Heures de consultation: à déterminer

Courriel: nicole.nolette@uwaterloo.ca

Prérequis

FR 192A or FR 192B

Description

Ce cours se donne pour objet l'étude de quelques œuvres marquantes des littératures québécoise et francophones du Canada de la fin du XIX^e siècle au début du XXI^e siècle. Le corpus intégrera également une présentation de textes de littératures autochtones écrites en français. Plusieurs genres (roman, poésie, théâtre, nouvelle) seront abordés afin d'explorer différentes tendances formelles et thématiques. Le mode d'étude des œuvres variera également au cours du semestre afin d'initier les étudiants à différentes approches de textes littéraires : cours magistral, discussion en groupes de tailles variables, lectures transversales ou commentaires d'extraits spécifiques.

Objectifs du cours

À la fin de ce cours les étudiant(e)s auront acquis les compétences suivantes :

- A. Comprendre et connaître les fondements historiques, culturels et littéraires du Québec et des minorités francophones;
- B. Analyser des textes littéraires en mobilisant des concepts théoriques;
- C. Maîtriser la rédaction de travaux universitaires : le commentaire de texte littéraire et la dissertation littéraire
- D. Sélectionner des informations pertinentes à travers différentes sources critiques
- E. Émettre un jugement critique sur une production littéraire

Œuvres à l'étude

- Charles Bender, Charles Buckwell, Marco Collin, Xavier Huard, Natasha Kanapé Fontaine, Christophe Payeur, *Muliats*, Wendake, Hannenorak, Coll. « Théâtre », 2018.
- Gérard Bessette, *La bagarre* [Montréal, Le Cercle du livre de France, Coll. « Nouvelle-France », 1958], Ottawa, Éditions Pierre Tisseyre, 1993.
- Évelyne de la Chenelière, *Bashir Lazhar* [2010], Montréal, Leméac Éditeur, Coll. « Théâtre », 2011.
- Catherine Leroux, *Le mur mitoyen* [2013], Montréal, Alto, Coll. « Coda », 2014.
- Gabrielle Roy, *Ces enfants de ma vie*, [1977] Montréal, Boréal, Coll. « Boréal compact », 1993.
- Le Courseware Package « Recueil de textes » incluant des poèmes canadiens-français, québécois et des minorités francophones (Acadie, Ontario et Manitoba);

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Participation active	Toute la durée du cours	10%
3 tests	Semaines 3, 7 et 8	15%
Commentaire de texte	Semaine 5	15%
Bibliographie raisonnée	Semaine 8	10%
Dissertation	Semaine 12	20%
Examen final	Date à venir	30%
Total		100%

La participation active

La participation inclut la présence et la qualité de la participation en classe, notamment pendant les tables rondes.

Le commentaire de texte

Ce travail écrit préparé à la maison sera long d'environ 800 mots. Il consistera à présenter et à analyser un poème. Les professeures proposeront un choix de poèmes possibles.

Les tests

Trois courts tests de compréhension de 10 à 15 minutes auront lieu en classe au cours d'étude des œuvres suivantes : *La bagarre*, la poésie de la francophonie canadienne et *Bashir Lazhar*. Ces tests ont pour objectif de vérifier si les étudiants lisent attentivement les textes et s'ils sont capables de formuler une appréciation personnelle.

La bibliographie raisonnée

La bibliographie raisonnée est un travail préparatoire à la dissertation. Les étudiants devront trouver 4 sources critiques pertinentes pour la rédaction de leur dissertation sur *La bagarre* ou *Le mur mitoyen*. La bibliographie devra être raisonnée, c'est-à-dire présentée de façon cohérente et rigoureuse. Un court paragraphe de justification accompagnera chaque entrée bibliographique.

La dissertation

Ce devoir préparé à la maison sera long d'environ 1000 mots. Il portera sur *La bagarre* ou *Le mur mitoyen*. Des sujets seront proposés par les professeures. Les étudiants pourront reprendre leur bibliographie raisonnée pour élaborer leur dissertation.

L'examen final

L'examen final sera divisé en deux parties : il y aura d'une part quelques questions brèves (5 à 10 lignes) portant sur l'ensemble du cours; d'autre part, un sujet de réflexion plus long (800 mots environ) qui portera au choix sur *Mulats* ou *Ces enfants de ma vie*.

Plan du cours

Selon le rythme du groupe, il est possible que ce programme soit modifié. La version la plus à jour du Calendrier se trouve sur Learn. Il faut le consulter au moins une fois par semaine.

Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1 Sept. 4	Introduction : Pourquoi et comment étudier la littérature?		
2 Sept. 9	Contexte 1. Les débuts de la colonisation Formes et valeurs de la poésie classique	La poésie canadienne-française : la Querelle des régionalistes et des exotiques <i>La bagarre</i>	
3 Sept. 16	Contexte 2. La société canadienne- française traditionnelle Méthodologie : Le commentaire de texte	La poésie canadienne-française : les poètes de la solitude <i>La bagarre</i>	
4 Sept. 23	Contexte 3. La Grande Noirceur Le roman, miroir des enjeux de pouvoir	<i>La bagarre</i>	Test 1
5 Sept. 30	Contexte 4 : La Révolution tranquille Méthodologie : La bibliographie raisonnée	La poésie québécoise : la poésie du pays et les chansonniers <i>Le mur mitoyen</i>	
6 Oct. 7	Contexte 5. Le Québec depuis 1980 Le roman spéculatif	<i>Le mur mitoyen</i>	Commentaire de texte
Semaine de lecture			
7 Oct. 21	Contexte 6. Les minorités francophones du Canada	Poèmes de la francophonie canadienne <i>Le mur mitoyen</i>	Test 2
8 Oct. 21	L'avenir du Canada francophone et l'avenir du roman	<i>Le mur mitoyen</i>	
9 Oct. 28	Le théâtre : enjeux du texte dramatique Méthodologie : La dissertation	<i>Bashir Lazhar</i>	Bibliographie raisonnée Test 3
10 Nov. 4	Contexte 7. Les littératures autochtones en français Le dialogue théâtral et interculturel	<i>Muliats</i>	
11 Nov. 11	Roman, récit de soi et autofiction	<i>Ces enfants de ma vie</i>	
12 Nov. 18	L'œuvre fragmentée	<i>Ces enfants de ma vie</i>	
13 Déc. 2	Déchiffrer les livres et le monde	<i>Ces enfants de ma vie</i>	Dissertation
Date à venir			Examen final

Règlements du cours

Learn

Le site Learn est une composante importante de ce cours. Il est attendu que les étudiants le consultent au minimum une fois par semaine. La méconnaissance des modules « Présentation » et « Évaluation » pourraient avoir des conséquences significatives sur la réussite dans ce cours.

Calendrier

Le calendrier du syllabus donne une idée générale du rythme de cours. Cependant, le calendrier officiel du cours est celui sur Learn. Le Calendrier de Learn constitue la référence la plus à jour à consulter pour les devoirs et lectures à préparer et savoir où nous sommes rendus en classe. Ce Calendrier est mis à jour après chaque classe.

Travail de groupe

Le travail de groupe et la collaboration sont vivement encouragés dans ce cours, mais les travaux évalués doivent être absolument originaux et différents les uns des autres. En cas de ressemblance trop évidente, les notes des étudiants concernées pourraient être abaissées de 40%.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) qui décidera de la sanction. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable avec la professeure) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour. Les travaux remis plus de 5 jours (incluant les fins de semaine) après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

Absence

Seules les absences justifiées (et pour des motifs majeurs) seront excusées et sur présentation du formulaire [Illness Verification Form](#). Les pénalités pour des absences trop nombreuses seront détaillées dans la partie « Évaluation » de Learn. En cas d'absence, la professeure ne répondra pas aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Soutien

En cas de difficulté, la professeure se tient disponible pour vous écouter, vous soutenir et éventuellement vous diriger vers les services compétents pour vous aider ([Campus Wellness](#), [Counselling Services](#), [AccessAbility](#), etc.)

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

Academic Integrity: In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility.

Discipline: A student is expected to know what constitutes academic integrity, to avoid committing academic offences, and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offence, or who needs help in learning how to avoid offences (e.g., plagiarism, cheating) or about “rules” for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the Undergraduate Associate Dean. When misconduct has been found to have occurred, disciplinary penalties will be imposed under Policy 71 – Student Discipline. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71 - Student Discipline](#).

Grievance: A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70 - Student Petitions and Grievances](#), Section 4.

Appeals: A student may appeal the finding and/or penalty in a decision made under Policy 70 - Student Petitions and Grievances (other than regarding a petition) or Policy 71 - Student Discipline if a ground for an appeal can be established. Read [Policy 72 - Student Appeals](#).

Other sources of information for students:

[Academic Integrity website \(Arts\)](#)

[Academic Integrity Office \(UWaterloo\)](#)

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student’s educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner’s permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow

distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Accommodation for Students with Disabilities

Note for students with disabilities: The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.